



## PROCES VERBAL

# CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 11 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept et le mardi 11 avril 2017 à 20H00, le Conseil Municipal de NOYANT-VILLAGES se réunit, au nombre prescrit par la loi à la salle Saint-Martin située Place Saint-Martin à NOYANT, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur DENIS Adrien, Maire de la commune de NOYANT-VILLAGES.

COMMUNE  
DE NOYANT-VILLAGES

.....  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

.....  
DEPARTEMENT  
DE MAINE ET LOIRE

.....  
ARRONDISSEMENT  
DE SAUMUR

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	152
Présents	78
Absents	32
Excusés	42
Ayant donné pouvoir	22
Votants	100
Quorum	77

DATES	
Envoi de la convocation	05 avril 2017
Affichage de la convocation	05 avril 2017
Affichage du procès-verbal	19 avril 2017
Envoi en Sous-Préfecture	03 mai 2017

TITRE	NOM	PRENOM	COMMUNE DELEGUEE	PRESENT	ABSENT	EXCUSE	DETIENT LA PROCURATION DE
Monsieur	DENIS	Adrien	DENEZE\LE-LUDE	X			
Monsieur	QUIGNON	Gabriel	NOYANT	X			Michèle BOULY
Monsieur	PERROUX	Michel	PARCAY-LES-PINS	X			Sylvie SAMEDI
Madame	FRETTE	Chantal	AUVERSE	X			Claude GAILLARD
Monsieur	LEBOUC	Marcel	GENNETEIL	X			
Monsieur	CHEVALLIER	Rémi	BROC	X			Gilbert BOURDEL
Monsieur	LOUIS	Pascal	CHIGNE	X			
Monsieur	LASCAUD	Raymond	MEIGNE-LE-VICOMTE	X			Charles CHATEIGNER
Monsieur	D'OYSONVILLE	Henri	LASSE	X			Alain FALLIGAND
Madame	BUSSONNAIS	Bénédicte	BREIL	X			
Monsieur	LIHOREAU	Guy	MEON	X			
Monsieur	GEORGET	Jean-Marie	CHALONNES\LE-LUDE	X			
Monsieur	MAZE	Philippe	CHAVAINES	X			Amélie CHEVET
Madame	ROHMER	Michèle	LINIERES-BOUTON	X			Bernard LEVENEZ
Monsieur	MAROUSSET	Jean-Marie	AUVERSE	X			
Monsieur	GAILLARD	Claude	AUVERSE			X	
Monsieur	RIQUIN	Christian	AUVERSE	X			Laurent LEPETITCORPS
Monsieur	LEMONNIER	Denis	AUVERSE		X		
Monsieur	SEBILLE	Bernard	AUVERSE		X		
Madame	MAROUSSET	Evelyne	AUVERSE	X			
Monsieur	POTIN	Daniel	AUVERSE		X		
Monsieur	LE PETITCORPS	Laurent	AUVERSE			X	

Madame	SEBILLE	Catherine	AUVERSE		X		
Madame	SEBILLE	Sylvette	AUVERSE		X		
Monsieur	BRAZILLE	Patrick	BREIL	X			Jean-Paul TAFFUT
Madame	TESSIER	Cécile	BREIL			X	
Monsieur	CHAMPAGNE	Jean-Luc	BREIL	X			
Madame	CONSTANTIN	Martine	BREIL	X			
Madame	RENAULT	Sandrine	BREIL	X			
Monsieur	MARANDEAU	Thierry	BREIL		X		
Monsieur	TAFFUT	Jean-Paul	BREIL			X	
Monsieur	DE FOUCAUD	Patrice	BREIL	X			
Monsieur	BOURDEL	Gilbert	BROC			X	
Monsieur	RAIMBAULT	Jean-Michel	BROC		X		
Madame	BEROUARD	Katia	BROC	X			Daniel MEDUCIN
Monsieur	MEDUCIN	Daniel	BROC			X	
Monsieur	TESSIER	Bruneau	BROC		X		
Madame	MONTOYA	Sandrine	BROC		X		
Monsieur	VAUBOURGOIN	Cédric	BROC			X	
Madame	DELARUE	Marie-Josèphe	BROC		X		
Monsieur	FLEUREAU	Michel	BROC	X			
Monsieur	ISOPE	Sébastien	CHALONNES\LE-LUDE	X			
Monsieur	FRONTEAU	Loïc	CHALONNES\LE-LUDE	X			
Madame	BERGE	Arlette	CHALONNES\LE-LUDE	X			
Monsieur	DENIS	Julien	CHALONNES\LE-LUDE	X			
Monsieur	JONJOT	Frédéric	CHALONNES\LE-LUDE		X		
Monsieur	GEORGET	Jean-Yves	CHALONNES\LE-LUDE	X			
Monsieur	BOURDEL	Nicolas	CHALONNES\LE-LUDE			X	
Monsieur	LAMBERT	Denis	CHALONNES\LE-LUDE			X	
Madame	BESNARD	Lydia	CHALONNES\LE-LUDE		X		
Madame	BRETON	Agnès	CHALONNES\LE-LUDE		X		
Monsieur	HARDOUIN	Antoine	CHAVAINES	X			
Monsieur	TOURET	Yves	CHAVAINES			X	
Monsieur	GUILOISEAU	Daniel	CHAVAINES		X		
Monsieur	NOURRY	Paul	CHAVAINES		X		
Madame	D'OYSONVILLE	Marie-Antoinette	CHAVAINES		X		
Madame	LABBE	Céline	CHAVAINES			X	
Monsieur	CHASLES	Didier	CHAVAINES		X		
Monsieur	D'OYSONVILLE	Hubert	CHAVAINES		X		
Madame	CHEVET	Amélie	CHAVAINES			X	
Monsieur	GAUDIN	Roger	CHIGNE	X			
Monsieur	COUTARD	Gilles	CHIGNE	X			
Madame	BOUTRUCHE	Nathalie	CHIGNE	X			
Madame	TULASNE	Viviane	CHIGNE	X			
Madame	FRETTE	Sandrine	CHIGNE			X	
Monsieur	PAY	Franck	CHIGNE			X	
Monsieur	TOURNEUX	Yannick	CHIGNE	X			
Monsieur	BONETTI	Stéphane	CHIGNE			X	
Madame	BERTRAND	Elisa	CHIGNE	X			
Monsieur	LEMARCHAND	Daniel	CHIGNE	X			

Monsieur	PICHON	Daniel	DENEZE\LE-LUDE	X			
Madame	DORADOUX	Danielle	DENEZE\LE-LUDE			X	
Madame	PANNEAU	Edith	DENEZE\LE-LUDE	X			Danielle DORADOUX
Madame	BOULIDARD	Aurélie	DENEZE\LE-LUDE		X		
Madame	LOUIS	Delphine	DENEZE\LE-LUDE		X		
Monsieur	DESRUES	Noël	DENEZE\LE-LUDE		X		
Monsieur	LEBECHEC	Pascal	DENEZE\LE-LUDE		X		
Monsieur	BARDET	Thierry	DENEZE\LE-LUDE	X			
Monsieur	FRETTE	Patrick	DENEZE\LE-LUDE		X		
Monsieur	GAUTHIER	Bernard	GENNETEIL	X			
Monsieur	PENARD	Jocelyn	GENNETEIL			X	
Madame	GARNIER	Marie-Christine	GENNETEIL	X			Elisabeth EASTHAM
Monsieur	LOUIS	Jean-Pierre	GENNETEIL	X			
Monsieur	MUSSAULT	Benoît	GENNETEIL	X			
Monsieur	BERGER	Romain	GENNETEIL			X	
Monsieur	AUDOUIN	Thomas	GENNETEIL	X			
Monsieur	MEUNIER-LUMBROSO	Cyril	GENNETEIL			X	
Madame	EASTHAM	Elisabeth	GENNETEIL			X	
Monsieur	FALIGAND	Alain	LASSE			X	
Madame	NAULET	Sylvie	LASSE	X			
Monsieur	GALLET	Jean-Claude	LASSE	X			Christophe GELIN
Madame	TRIBOIRE	Caroline	LASSE	X			Natacha BRUNEAU
Madame	MOODY	Esther	LASSE			X	
Monsieur	PERIGOIS	Loïc	LASSE	X			Esther MOODY
Madame	BRUNEAU	Natacha	LASSE			X	
Monsieur	GELIN	Christophe	LASSE			X	
Madame	BYZERY	Nicole	LASSE	X			
Monsieur	PROULT	Philippe	LASSE			X	
Monsieur	TAVEAU	Francis	LINIERES-BOUTON	X			
Monsieur	DUPUIS	Jacques	LINIERES-BOUTON	X			
Monsieur	LEVEZ	Bernard	LINIERES-BOUTON			X	
Monsieur	DUPERRAY	Frédéric	LINIERES-BOUTON	X			
Monsieur	DUPAIN	Cédric	LINIERES-BOUTON			X	
Monsieur	BUSSONNAIS	Franck	LINIERES-BOUTON	X			
Monsieur	BELLANGER	Jean-Luc	MEIGNE-LE-VICOMTE	X			Bertrand POIRIER
Madame	GUITTON	Dominique	MEIGNE-LE-VICOMTE	X			
Monsieur	RABINEAU	Guy	MEIGNE-LE-VICOMTE	X			
Monsieur	CHATEIGNER	Charles	MEIGNE-LE-VICOMTE			X	
Monsieur	VAUGUET	Arnaud	MEIGNE-LE-VICOMTE	X			
Monsieur	POIRIER	Bertrand	MEIGNE-LE-VICOMTE			X	
Madame	PERDEREAU	Sophie	MEIGNE-LE-VICOMTE			X	
Monsieur	SAMEDI	Damien	MEIGNE-LE-VICOMTE			X	
Monsieur	DAVEAU	Jean-Pierre	MEON	X			
Monsieur	CHEVET	Henri	MEON			X	
Madame	HERBAUT	Mireille	MEON			X	
Madame	JULIEN	Anne-Marie	MEON	X			Mireille HERBAUT
Monsieur	CHEVET	Jacques	MEON	X			Christelle BEILLARD
Madame	BEILLARD	Christelle	MEON			X	

Monsieur	DESRUES	Benoit	MEON		X		
Monsieur	LEVOYER	Michel	MEON			X	
Madame	MASSON	Jeannine	MEON	X			
Madame	MARETTE	Marinette	NOYANT	X			
Monsieur	GAUCHER	Alain	NOYANT	X			
Madame	BOULY	Michèle	NOYANT			X	
Monsieur	BUSSIERE	Roland	NOYANT	X			
Madame	TAVEAU	Chantal	NOYANT	X			
Monsieur	DEJONGHE	Daniel	NOYANT		X		
Madame	MOREL	Sandrine	NOYANT			X	
Monsieur	BROU	Anon-Daniel	NOYANT	X			
Madame	ROBIN	Corinne	NOYANT	X			Christophe CONSTANTIN
Monsieur	GODEFROY	Richard	NOYANT		X		
Madame	GOUDARD	Sylvie	NOYANT		X		
Monsieur	CONSTANTIN	Christophe	NOYANT			X	
Madame	CARO	Marina	NOYANT	X			Sandrine MOREL
Monsieur	CHAUSSEPIED	Jean-Claude	NOYANT	X			
Madame	METIVIER	Annie	NOYANT	X			
Monsieur	CHARRUAU	Joël	NOYANT	X			
Madame	PEGE	Odette	NOYANT	X			
Monsieur	COUANNET	Dominique	NOYANT		X		
Madame	BORDEAU	Sylvie	PARCAY-LES-PINS	X			
Madame	GOUGET	Francine	PARCAY-LES-PINS			X	
Madame	GAUTIER	Micheline	PARCAY-LES-PINS	X			Delphine BOUVET
Monsieur	POILVILAIN	Tony	PARCAY-LES-PINS	X			
Madame	BOUVET	Delphine	PARCAY-LES-PINS			X	
Monsieur	COUINEAUX	Patrice	PARCAY-LES-PINS			X	
Madame	PYNE	Julie	PARCAY-LES-PINS	X			
Madame	VERNEAU	Lucie	PARCAY-LES-PINS		X		
Monsieur	DUMOULIN	Christophe	PARCAY-LES-PINS		X		
Madame	SAMEDI	Sylvie	PARCAY-LES-PINS			X	
Monsieur	RIVIERE	Joël	PARCAY-LES-PINS		X		
Monsieur	VIVIEN	Frédéric	PARCAY-LES-PINS		X		
Monsieur	VAN TUIJL	Jean-François	PARCAY-LES-PINS	X			

## 1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal doit désigner son secrétaire de séance.

Il est proposé au Conseil de procéder à cette nomination.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **DECIDE de nommer M. Henri d'OYSONVILLE.**

## 2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 MARS 2017

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du 13 mars 2017. Après mise aux voix,

- **Le procès-verbal est adopté.**

### 3. FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION NOYANT-VILLAGES 2016

Monsieur le Maire présente un rapport sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016.

De ce rapport, il ressort en **Section Investissement** :

<b>RESULTAT DE CLOTURE SECTION INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2016</b>	<b>1 774 735.62 €</b>
RESTE A REALISER DEPENSES	<b>2 279 201.50 €</b>
RESTE A REALISER RECETTES	<b>508 026.26 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXECUTION INVESTISSEMENT</b>	<b>3 560,38 €</b>

Pour le fonctionnement, il ressort :

<b>RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2016 DE L'ENSEMBLE DES COLLECTIVITES FUSIONNEES</b>	<b>6 729 576.15 €</b>
---	-----------------------

D'où l'affectation suivante de ce résultat aux deux sections :

<b>SECTION INVESTISSEMENT AU COMPTE 1068</b>	<b>1 466 416.14 €</b>
<b>SECTION FONCTIONNEMENT AU COMPTE 002</b>	<b>5 263 160.01 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **DECIDE d'approuver la proposition de Monsieur le Maire ci-dessus**

### 4. FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION MAISON DE SANTE 2016

Monsieur le Maire présente un rapport sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016.

De ce rapport, il ressort en **Section Investissement** :

<b>RESULTAT DE CLOTURE SECTION INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2016</b>	<b>- 17 328.48 €</b>
RESTE A REALISER DEPENSES	-
RESTE A REALISER RECETTES	-
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXECUTION INVESTISSEMENT</b>	<b>- 17 328.48 €</b>

Pour le fonctionnement, il ressort :

<b>RESULTAT DE CLOTURE SECTION FONCTIONNEMENT EXERCICE PRECEDENT 2015</b>	<b>13 068.90 €</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT, EXERCICE 2016</b>	<b>22 681.98 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT, EXERCICE 2016</b>	<b>35 750.88 €</b>

D'où l'affectation suivante de ce résultat aux deux sections :

<b>SECTION INVESTISSEMENT AU COMPTE 1068</b>	<b>17 328.48 €</b>
<b>SECTION FONCTIONNEMENT AU COMPTE 002</b>	<b>18 422.40 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- DECIDE d'approuver la proposition de Monsieur le Maire ci-dessus

## 5. FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DU LOTISSEMENT LE PLESSIS 2016

Monsieur le Maire présente un rapport sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016. Trois terrains ne sont pas encore vendus et figurent en stocks.

De ce rapport, il ressort en **Section Investissement** :

<b>RESULTAT DE CLOTURE SECTION INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2016</b>	<b>- 133 326.34 €</b>
RESTE A REALISER DEPENSES	
RESTE A REALISER RECETTES	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXECUTION INVESTISSEMENT</b>	<b>- 133 326.34 €</b>

Pour le fonctionnement, il ressort :

<b>RESULTAT DE CLOTURE SECTION FONCTIONNEMENT EXERCICE PRECEDENT 2015</b>	<b>- 1.02 €</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT, EXERCICE 2016</b>	<b>- 0.47 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT, EXERCICE 2016</b>	<b>- 1.49 €</b>

D'où l'affectation suivante de ce résultat aux deux sections :

<b>SECTION INVESTISSEMENT AU COMPTE 1068</b>	
<b>SECTION FONCTIONNEMENT AU COMPTE 002</b>	<b>- 1.49 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- DECIDE d'approuver la proposition de Monsieur le Maire ci-dessus

## 6. FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DU LOTISSEMENT L'OREE DU BOURG 2016

Monsieur le Maire présente un rapport sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016. Un terrain reste à vendre et une partie à aménager.

De ce rapport, il ressort en **Section Investissement** :

<b>RESULTAT DE CLOTURE SECTION INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2016</b>	<b>- 93 953.89 €</b>
RESTE A REALISER DEPENSES	
RESTE A REALISER RECETTES	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXECUTION INVESTISSEMENT</b>	<b>- 93 953.89 €</b>

Pour le fonctionnement, il ressort :

<b>RESULTAT DE CLOTURE SECTION FONCTIONNEMENT EXERCICE PRECEDENT 2015</b>	<b>- 14 298.45 €</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT, EXERCICE 2016</b>	<b>9 700 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT, EXERCICE 2016</b>	<b>- 4 598.45 €</b>

D'où l'affectation suivante de ce résultat aux deux sections :

<b>SECTION INVESTISSEMENT AU COMPTE 1068</b>	
<b>SECTION FONCTIONNEMENT AU COMPTE 002</b>	<b>- 4 598.45 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- DECIDE d'approuver la proposition de Monsieur le Maire ci-dessus

## 7. FINANCES – VOTE DES SUBVENTIONS LIEES A LA VIE SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente un rapport au conseil municipal concernant les demandes de subventions liées à la vie scolaire pour l'année 2017 :

ACTIVITES	ASSOCIATIONS SOUTENUES	ATTRIBUTIONS 2016	DEMANDES 2017 <i>Propositions Commission de Finances</i>	ATTRIBUTIONS 2017
-----------	------------------------	-------------------	---	-------------------

ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES	APE du Chat Doré	Auverse	500 €	1 230 €	500 €	1 070 €	500 €	1 570 €
		Lasse	250 €		250 €		750 €	
		Chavaignes	480 €		320 €		320 €	
	APE Breil/Meigné-le-Vicomte/Méon	Breil	528.40 €	1 528.40 €	500 €	1 500 €	500 €	1 500 €
		Meigné-le-Vicomte	500 €		500 €		500 €	
		Méon	500 €		500 €		500 €	
	Conseil local des parents d'élèves Broc/Chalonnnes-sous-le-lude/Chigné/Genneteil	Broc	350 €	1 330 €	350 €	1 500 €	350 €	1 500 €
		Chalonnnes-sous-le-lude	250 €		250 €		250 €	
		Chigné	400 €		400 €		400 €	
		Genneteil	330 €		500 €		500 €	
	Amicale scolaire de Noyant		2 250 €	2 250 €	2 512.50 €	2 512.50 €	2 512.50 €	2 512.50 €
	APE Parçay-les-Pins		1 165 €	1 165 €	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000 €
	APE Les Moisillons		600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €
	OGEC Ecole Ste Marie (voyage)		2 364.50 €	2 364.50 €	2 718 €	2 718 €	2 718 €	2 718 €
	OGEC Ecole Ste Marie (contrat d'association – participation aux fournitures)		41 984.71 €	41 984.71 €	49 896 €	49 896 €	49 896 €	49 896 €
FCPE 49		1 165 €	1 165 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	
<b>TOTAL</b>			<b>52 452.61 €</b>		<b>60 796.50 €</b>		<b>61 296.50 €</b>	

GARDERIE PERISCOLAIRE	Association Colin Maillard	Broc	1 110,00 €	7 310 €	1 110,00 €	4 440 €	1 110,00 €	4 440 €
		Chalonnnes-sous-le-Lude	1 110,00 €		1 110,00 €		1 110,00 €	
		Chigné	1 780,00 €		1 110,00 €		1 110,00 €	
		Genneteil	3 310,00 €		1 110,00 €		1 110,00 €	
<b>TOTAL</b>				<b>7 310 €</b>		<b>4 440 €</b>		<b>4 440 €</b>

COOPERATIVES SCOLAIRES	OCCE Coopérative scolaire de l'école Les Moisillons de Noyant	4 606.50 €	4 606.50 €	4 482,50 €	4 482,50 €	4 482,50 €	4 482,50 €
	OCCE Coopérative scolaire de l'école de Lasse	2 000 €	2 000 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
	MAGE École de Parçay-les-Pins	1 620 €	1 620 €	1 639,93 €	1 639,93 €	1 639,93 €	1 639,93 €
<b>TOTAL</b>			<b>8 226.50 €</b>		<b>8 122.43 €</b>		<b>8 122.43 €</b>

AIDE A LA SCOLARITE	Collège Portes d'Anjou	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
	Amicale scolaire de Noyant RASED	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €
	Avenirs Saumur	1 200 €	1 200 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>5 000 €</b>		<b>4 800 €</b>		<b>4 800 €</b>

<b>RESTAURATION SCOLAIRE</b>	OGEC – Cantine Ecole Sainte Marie	9 000 €	<b>9 000 €</b>	9 000 €	<b>9 000 €</b>	9 000 €	<b>9 000 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>9 000 €</b>		<b>9 000 €</b>		<b>9 000 €</b>

<b>COLLEGES ET LYCEES PRIVES</b>	OGEC du lycée professionnel Jeanne Delanoue de Saumur « Les Ardilliers »	Auverse	20 €	<b>77 €</b>	20 €	<b>105 €</b>	20 €	<b>105 €</b>
		Chalonnnes-sous-le-Lude	25 €		25 €		25 €	
		Dénezé-sous-le-Lude	0 €		20 €		20 €	
		Meigné-le-Vicomte	32 €		0 €		0 €	
		Noyant	0 €		40 €		40 €	
	Collège Joachim du Bellay Château la Vallière	Broc	30 €	<b>50 €</b>	30 €	<b>105 €</b>	30 €	<b>105 €</b>
		Chalonnnes-sous-le-Lude	0 €		75 €		75 €	
		Parçay-les-Pins	20 €		0 €		0 €	
	Lycée Saint Louis de Saumur	0 €	<b>0 €</b>	40 €	<b>40 €</b>	40 €	<b>40 €</b>	
	<b>TOTAL</b>			<b>127 €</b>		<b>250 €</b>		<b>250 €</b>

<b>FORMATIONS PROFESSIONNELLES</b>	BTP – CFA de Maine-et-Loire	Chalonnnes-sous-le-Lude	25 €	<b>25 €</b>	0 €	0 €	0 €	
	BTP-CFA du Mans	Chavaignes	0 €		20 €	<b>20 €</b>	20 €	
	BTP-CFA Vendée	Chigné	30 €	<b>30 €</b>	30 €	<b>30 €</b>	30 €	
	BTP – CFA de Maine-et-Loire	Meigné-le-Vicomte	32 €	<b>32 €</b>	0 €	0 €	0 €	
	BTP-CFA Loire Atlantique	Parçay-les-Pins	60 €	<b>60 €</b>	20 €	<b>20 €</b>	20 €	
	Foyer CFA 37		0 €	<b>0 €</b>	40 €	<b>40 €</b>	40 €	<b>40 €</b>
	BTP-CFA du Mans		90 €	<b>90 €</b>	45 €	<b>45 €</b>	45 €	<b>45 €</b>
	Maison Familiale Rurale Castelfréo de Noyant	Auverse	0 €	<b>365 €</b>	20 €	<b>500 €</b>	20 €	<b>500 €</b>
		Breil	50 €		100 €		100 €	
		Chalonnnes-sous-le-Lude	25 €		25 €		25 €	
		Chavaignes	20 €		40 €		40 €	
		Chigné	90 €		90 €		90 €	
		Genneteil	0 €		25 €		25 €	
		Noyant	120 €		200 €		200 €	
		Parçay-les-Pins	60 €		0 €		0 €	
	Maison Familiale Rurale de Verneil-le-Chétif	Broc	45 €	<b>90 €</b>	0 €	<b>85 €</b>	0 €	<b>85 €</b>
		Lasse	45 €		45 €		45 €	
		Noyant	0 €		40 €		40 €	
	Maison Familiale rurale de Chemillé	Auverse	0 €	<b>0 €</b>	20 €	<b>20 €</b>	20 €	<b>20 €</b>
	Maison Familiale Rurale de Beaupréau	Broc	0 €	<b>0 €</b>	45 €	<b>45 €</b>	45 €	<b>45 €</b>
Maison familiale rurale – La Ferté Bernard 72	Parçay-les-Pins	0 €	<b>0 €</b>	20 €	<b>20 €</b>	20 €	<b>20 €</b>	

	Maison familiale rurale – Sorigny 37	Chigné	0 €	0 €	30 €	30 €	30 €	30 €
	Maison familiale rurale – La Riffaudière	Noyant	0 €	0 €	40 €	40 €	40 €	40 €
	Maison familiale rurale - Chalennes	Noyant	0 €	0 €	40 €	40 €	40 €	40 €
<b>TOTAL</b>				792 €		935 €		935 €

Monsieur Henri d'OYSONVILLE propose au conseil municipal de voter 500€ supplémentaires pour l'APE du Chat Doré afin de financer une partie du TBI qui est à remplacer à l'école de Lasse.

La subvention attribuée au Collège Porte d'Anjou sera imputée à l'article 65737 et, le reste des subventions seront imputées à l'article 6574.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec deux absentions et 98 voix pour,**

- **DECIDE d'accorder pour l'année 2017 les subventions aux associations et organismes dont l'activité représente un intérêt communal suivant le tableau présenté ci-dessus.**

**8. FINANCES – VOTE DES SUBVENTIONS LIEES A L'ENFANCE ET LA JEUNESSE**

Monsieur le Maire présente un rapport au conseil municipal concernant les demandes de subventions liées à l'enfance et la jeunesse pour l'année 2017 :

ACTIVITES	ASSOCIATIONS SOUTENUES	ATTRIBUTIONS 2016		DEMANDES 2017 <i>Propositions Commission de Finances</i>		ATTRIBUTIONS 2017		
JEUNESSE – TEMPS EXTRASCOLAIRE	Accueil de loisirs sans hébergement « Les Farfadets »	138 500 €	138 500 €	145 000,00 €	145 000 €	145 000,00 €	145 000 €	
	Association Yes We Can	Noyant-Villages	5 000 €	5 300 €	6 500 €	6 800 €	6 500 €	6 800 €
		Noyant	300 €		300 €		300 €	
	Association sportive du Collège Porte d'Anjou	350 €	350 €	350 €	350 €	350 €	350 €	350 €
	Accueil culturelle de Parçay-les-Pins	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	
PETITE ENFANCE	Association Picotain (halte-garderie)	69 271 €	91 910 €	83 133 €	100 825 €	83 133 €	100 825 €	
	Association Picotain (RAM)	22 369 €		17 692 €		17 692 €		

Les subventions seront imputées à l'article 6574.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec deux absentions et 98 voix pour,**

- **DECIDE d'accorder pour l'année 2017 les subventions aux associations et organismes dont l'activité représente un intérêt communal suivant le tableau présenté ci-dessus.**

## 9. FINANCES – VOTE DES SUBVENTIONS LIEES AUX SPORTS

Monsieur le Maire présente un rapport au conseil municipal concernant les demandes de subventions liées aux sports pour l'année 2017 :

ACTIVITES	ASSOCIATIONS SOUTENUES	ATTRIBUTIONS 2016	DEMANDES 2017 <i>Propositions Commission de Finances</i>	ATTRIBUTIONS 2017	
<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES NOYANTAISES</b>	Fédération des Associations Sportives Noyantaises (FASDN)	Auverse	100 €	100 €	100 €
		Breil	390 €	240 €	240 €
		Broc	295 €	265 €	265 €
		Chalonnnes-sous-le-Lude	200 €	150 €	150 €
		Chavaignes	60 €	20 €	20 €
		Chigné	90 €	90 €	90 €
		Dénezé-sous-le-Lude	110 €	110 €	110 €
		Genneteil	25 €	150 €	150 €
		Lasse	240 €	240 €	240 €
		Linières-Bouton	100 €	100 €	100 €
		Meigné-le-Vicomte	480 €	192 €	192 €
		Méon	300 €	240 €	240 €
		Noyant	10 740 €	7 815,30 €	7 815,30 €
		Parçay-les-Pins	100 €	40 €	40 €
	Association de la Vaillante sportive du Noyantais	Auverse	40 €	40 €	40 €
		Breil	210 €	330 €	330 €
		Chalonnnes-sous-le-Lude	0 €	60 €	60 €
		Chavaignes	60 €	80 €	60 €
		Chigné	30 €	0 €	0 €
		Dénezé-sous-le-Lude	40 €	40 €	40 €
		Genneteil	75 €	50 €	75 €
		Lasse	150 €	90 €	150 €
		Meigné-le-Vicomte	96 €	96 €	0 €
		Méon	60 €	60 €	60 €
		Noyant	2 324 €	2 716 €	3 171,90 €
	Parçay-les-Pins	60 €	200 €	200 €	
	ES AMCL – Football	Auverse	350 €	1 000 €	350 €
Chavaignes		150 €	150 €	150 €	
Lasse		500 €	500 €	500 €	
Association de la Gym lassoise	Lasse	500 €	500 €	500 €	
Association Yoga Equilibre Bien-être et Santé	Parçay-les-Pins	150 €	150 €	170 €	
Amicale Laique – section pétanque	Noyant	200 €	200 €	300 €	
Association tennis	Noyant	0 €	0 €	450 €	
	Noyant-Rando Loisirs	1 200 €	1 200 €	600 €	
Association Broc d'Arts	Broc	0 €	0 €	100 €	
		<b>13 230 €</b>	<b>9 752.30 €</b>	<b>9 752.30 €</b>	
		<b>3 145 €</b>	<b>3 762 €</b>	<b>4 186.90 €</b>	
		<b>1 000 €</b>	<b>1 650 €</b>	<b>1 000 €</b>	
		<b>500 €</b>	<b>500 €</b>	<b>500 €</b>	
		<b>150 €</b>	<b>170 €</b>	<b>170 €</b>	
		<b>200 €</b>	<b>300 €</b>	<b>300 €</b>	
		<b>0 €</b>	<b>450 €</b>	<b>450 €</b>	
		<b>1 200 €</b>	<b>600 €</b>	<b>600 €</b>	
		<b>0 €</b>	<b>100 €</b>	<b>100 €</b>	

<b>TOTAL</b>			<b>19 425 €</b>		<b>17 284.30 €</b>		<b>17 059.20 €</b>
--------------	--	--	-----------------	--	--------------------	--	--------------------

<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES EXTERIEURES</b>	Réveil Vernantais – Section Judo	Noyant	200 €	<b>200 €</b>	220 €	<b>220 €</b>	220 €	<b>220 €</b>
	AG2V	Parçay-les-Pins	100 €	<b>100 €</b>	160 €	<b>160 €</b>	160 €	<b>160 €</b>
	Olympique Baugeois – Section Basket-ball	Chalonnais-sous-le-Lude	25 €	<b>75 €</b>	0 €	<b>30 €</b>	0 €	<b>30 €</b>
		Chavaignes	20 €		0 €		0 €	
		Lasse	30 €		30 €		30 €	
	Olympique Baugeois – Section Tennis	Chavaignes	20 €	<b>220 €</b>	0 €	<b>120 €</b>	0 €	<b>120 €</b>
		Chigné	30 €		0 €		0 €	
		Genneteil	50 €		0 €		0 €	
Lasse		120 €	120 €		120 €			
<b>TOTAL</b>			<b>595 €</b>		<b>530 €</b>		<b>530 €</b>	

<b>ASSOCIATIONS DE BOULES DE FORT</b>	Société la Renaissance d'Auverse	Auverse	250 €	<b>250 €</b>	350 €	<b>350 €</b>	250 €	<b>250 €</b>
	Société la Renaissance de Chavaignes	Chavaignes	80 €	<b>80 €</b>	80 €	<b>80 €</b>	80 €	<b>80 €</b>
	Société la Renaissance de Chigné	Chigné	400 €	<b>400 €</b>	400 €	<b>400 €</b>	400 €	<b>400 €</b>
	Société de l'Union de Chavaignes	Chavaignes	80 €	<b>80 €</b>	80 €	<b>80 €</b>	80 €	<b>80 €</b>
	Société de Boule de l'Alliance de Genneteil	Genneteil	0 €	<b>0 €</b>	0 €	<b>0 €</b>	200 €	<b>200 €</b>
	Société de Boule de l'Union de Lasse	Lasse	150 €	<b>150 €</b>	150 €	<b>150 €</b>	150 €	<b>150 €</b>
	Société de Boule de Fort Cercle de l'Union de Méon	Méon	100 €	<b>100 €</b>	100 €	<b>100 €</b>	100 €	<b>100 €</b>
	Société de Boule de Fort de la Gaieté de Noyant	Noyant	400 €	<b>400 €</b>	400 €	<b>400 €</b>	400 €	<b>400 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>1 460 €</b>		<b>1 560 €</b>		<b>1 660 €</b>	

Un élu s'interroge sur l'attribution d'une subvention plus élevée à l'association de la Vaillante Sportive Noyantais que celle demandée. Monsieur le Maire délégué de Noyant précise que le montant de la subvention est fixé par rapport au nombre d'adhérents.

Lors de l'étude des subventions une par une, les personnes intéressées se sont retirées lors du débat et du vote.

Les subventions seront imputées à l'article 6574.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- |  |
|--|
| - DECIDE d'accorder pour l'année 2017 les subventions aux associations et organismes dont l'activité représente un intérêt communal suivant le tableau présenté ci-dessus. |
|--|

## 10. FINANCES – VOTE DES SUBVENTIONS LIEES A LA CULTURE

Monsieur le Maire présente un rapport au conseil municipal concernant les demandes de subventions liées à la culture pour l'année 2017 :

ACTIVITES	ASSOCIATIONS SOUTENUES	ATTRIBUTIONS 2016	DEMANDES 2017 <i>Propositions Commission de Finances</i>	ATTRIBUTIONS 2017
-----------	------------------------	-------------------	---	-------------------

LECTURE PUBLIQUE	Association « un livre, un plaisir »	Auverse	400 €	550 €	400 €	550 €	400 €	550 €
		Lasse	150 €		150 €		150 €	
	Association des Amis du Livre	Noyant	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
	Association culturelle de Parçay-les-Pins	Parçay-les-Pins	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>2 550 €</b>		<b>2 550 €</b>		<b>2 550 €</b>	

ACTIVITES MUSICALES	AOCN	Noyant	200 €	200 €	600 €	2 400 €	0 €	1 800 €
		Noyant-Villages	0 €		1 800 €		1 800 €	
	La Viva des Pays-de-la-Loire	Auverse	30 €	560 €	30 €	340 €	30 €	340 €
		Breil	60 €		0 €		0 €	
		Lasse	30 €		30 €		30 €	
		Meigné-le-Vicomte	30 €		30 €		30 €	
		Noyant	250 €		250 €		250 €	
		Parçay-les-Pins	160 €		0 €		0 €	
	Chorale Mélodie de Noyant	Noyant	400 €	500 €	400 €	400 €	400 €	400 €
		Parçay-les-Pins	100 €		0 €		0 €	
	Musique municipale de Méon	Méon	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
	Musique municipale de Noyant	Noyant	1 000 €	1 125 €	1 000 €	1 125 €	1 000 €	1 125 €
		Broc	125 €		125 €		125 €	
Les Echos du Changeon	Parçay-les-Pins	750 €	750 €	750 €	750 €	750 €	750 €	
Union musicale Cléfoise	Chigné	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	
<b>TOTAL</b>			<b>4 435 €</b>		<b>6 315 €</b>		<b>5 715 €</b>	

SPECTACLES VIVANTS	Association des Mâles Fêteurs – Festival Viens chercher Bonheur	Meigné-le-Vicomte	600 €	600 €	0 €	2 000 €	0 €	2 000 €
		Noyant-Villages	0 €		2 000 €		2 000 €	
	Association Les Coulisses de Parçay	Parçay-les-Pins	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
	Association Les Lumières de Parçay	Parçay-les-Pins	0 €	0 €	500 €	500 €	500 €	500 €
TOTAL				1 600 €		3 500 €		3 500 €

INFORMATION COMMUNICATION	Radio Parçay-les-Pins	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
TOTAL			1 500 €		1 500 €		1 500 €

PATRIMOINE	Les Cahiers du Baugeois	Breil	25 €	100 €	30 €	105 €	30 €	105 €
		Lasse	30 €		30 €		30 €	
		Noyant	45 €		45 €		45 €	
	Association des Amis de Jules Desbois	Parçay-les-Pins	200 €	200 €	190.80 €	190.80 €	190.80 €	190.80 €
	ASCCA - Association de Sauvegarde Chapelles et Calvaires	Broc	0 €	150 €	20 €	170 €	20 €	170 €
		Lasse	150 €		150 €		150 €	
Association diocésaine d'Angers	Auverse	85 €	405 €	85 €	405 €	85 €	405 €	
	Broc	320 €		320 €		320 €		
TOTAL			855 €		870.80 €		870.80 €	

Les subventions seront imputées à l'article 6574.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- |  |
|--|
| - DECIDE d'accorder pour l'année 2017 les subventions aux associations et organismes dont l'activité représente un intérêt communal suivant le tableau présenté ci-dessus. |
|--|

## 11. FINANCES – VOTE DES SUBVENTIONS LIEES AUX FETES ET CEREMONIES

Monsieur le Maire présente un rapport au conseil municipal concernant les demandes de subventions liées aux fêtes et cérémonies pour l'année 2017 :

ACTIVITES	ASSOCIATIONS SOUTENUES	ATTRIBUTIONS 2016	DEMANDES 2017 <i>Propositions Commission de Finances</i>	ATTRIBUTIONS 2017
-----------	------------------------	-------------------	---	-------------------

<b>COMICE AGRICOLE DU NOYANTAIS</b>	Association du Comice Agricole du Canton de Noyant	Auverse	225 €	<b>3 213.50 €</b>	225 €	<b>3 213.50 €</b>	225 €	<b>3 213.50 €</b>
		Breil	140 €		140 €		140 €	
		Broc	200 €		200 €		200 €	
		Chalonnnes-sous-le-Lude	80 €		80 €		80 €	
		Chavaignes	50 €		50 €		50 €	
		Chigné	154 €		154 €		154 €	
		Dénezé-sous-le-Lude	155 €		155 €		155 €	
		Genneteil	175 €		175 €		175 €	
		Lasse	150 €		150 €		150 €	
		Linières-Bouton	80 €		80 €		80 €	
		Meigné-le-Vicomte	200 €		200 €		200 €	
		Méon	150 €		150 €		150 €	
		Noyant	986 €		986 €		986 €	
		Parçay-les-Pins	468,50 €		468,50 €		468,50 €	
<b>TOTAL</b>			<b>3 213.50 €</b>		<b>3 213.50 €</b>		<b>3 213.50 €</b>	

<b>ASSOCIATIONS DES ANCIENS COMBATTANTS</b>	Association FNACA	Noyant	250 €	<b>250 €</b>	250 €	<b>250 €</b>	250 €	<b>250 €</b>
	ONAC	Broc	70 €	<b>230 €</b>	70 €	<b>230 €</b>	70 €	<b>230 €</b>
		Chalonnnes-sous-le-Lude	50 €		50 €		50 €	
		Chigné	80 €		80 €		80 €	
		Genneteil	30 €		30 €		30 €	
Comité des Anciens Combattants d'Algérie	Parçay-les-Pins	120 €	<b>120 €</b>	170 €	<b>170 €</b>	170 €	<b>170 €</b>	
<b>TOTAL</b>				<b>600 €</b>		<b>650 €</b>		<b>650 €</b>

<b>COMITE DES FETES</b>	Comité des fêtes d'Auverse	Auverse	1 300 €	<b>1 300 €</b>	1 300 €	<b>1 300 €</b>	1 300 €	<b>1 300 €</b>
	Comité des fêtes de Breil	Breil	3 000 €	<b>3 000 €</b>	3 000 €	<b>3 000 €</b>	3 000 €	<b>3 000 €</b>
	Comité d'animation et de loisirs de Broc	Broc	1 500 €	<b>1 500 €</b>	1 700 €	<b>1 700 €</b>	1 700 €	<b>1 700 €</b>
	Comité des fêtes de Chalonnnes- sous-le-Lude	Chalonnnes-sous-le-Lude	500 €	<b>500 €</b>	500 €	<b>500 €</b>	500 €	<b>500 €</b>
	Comité des fêtes de Chavaignes	Chavaignes	300 €	<b>300 €</b>	300 €	<b>300 €</b>	300 €	<b>300 €</b>
	Comité des fêtes de Chigné	Chigné	1 053 €	<b>1 053 €</b>	800 €	<b>800 €</b>	800 €	<b>800 €</b>
	Comité des fêtes de Dénezé- sous-le-Lude	Dénezé-sous-le-Lude	6 675 €	<b>6 675 €</b>	675 €	<b>675 €</b>	675 €	<b>675 €</b>
	Comité des fêtes de Lasse	Lasse	640 €	<b>640 €</b>	640 €	<b>640 €</b>	640 €	<b>640 €</b>

	Comité des fêtes de Meigné-le-Vicomte	Meigné-le-Vicomte	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
	Comité des fêtes de Méon	Méon	950 €	950 €	900 €	900 €	900 €	900 €
	Comité des fêtes de Noyant	Noyant	2 700 €	2 700 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €
<b>TOTAL</b>				<b>19 618 €</b>		<b>14 315 €</b>		<b>14 315 €</b>

Les subventions seront imputées à l'article 6574.

Lors de l'étude des subventions une par une, les personnes intéressées se sont retirées lors du débat et du vote.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE d'accorder pour l'année 2017 les subventions aux associations et organismes dont l'activité représente un intérêt communal suivant le tableau présenté ci-dessus.**

## 12. FINANCES – VOTE DES SUBVENTIONS LIEES A LA SOLIDARITE

Monsieur le Maire présente un rapport au conseil municipal concernant les demandes de subventions liées à la solidarité pour l'année 2017 :

ACTIVITES	ASSOCIATIONS SOUTENUES	ATTRIBUTIONS 2016	DEMANDES 2017 <i>Propositions Commission de Finances</i>	ATTRIBUTIONS 2017				
<b>SENIORS</b>	Club du 3 <sup>ème</sup> Age « Le Fil d'Argent »	Auverse	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €
	Club du 3 <sup>ème</sup> Age de Chavaignes	Chavaignes	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €
	Club du 3 <sup>ème</sup> Age de « l'Amitié »	Lasse	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €
	Club du 3 <sup>ème</sup> Age du « Lathan »	Linières-Bouton	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
	Club du 3 <sup>ème</sup> Age de « l'Age d'Or »	Meigné-le-Vicomte	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €
	Club des « Pins »	Parçay-les-Pins	450 €	450 €	250 €	250 €	250 €	250 €

	Les Amis Réunis	Noyant	800 €	800 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
<b>TOTAL</b>				2 500 €		2 500 €		2 500 €

<b>AIDES ALIMENTAIRES ET MATERIELLES</b>	Les Restaurants du Cœur	Lasse	100 €	130 €	100 €	180 €	100 €	180 €
		Linières-Bouton	0 €		50 €		50 €	
		Meigné-le-Vicomte	30 €		30 €		30 €	
	ADSN		1200 €	1200 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €
	Secours Catholique	Broc	50 €	50 €	50 €	230 €	50 €	230 €
		Noyant	0 €		130 €		130 €	
		Linières-Bouton	0 €		50 €		50 €	
3 Fois Rien	Noyant	0 €	0 €	600 €	600 €	600 €	600 €	
<b>TOTAL</b>			1 380 €		3 310 €		3 310 €	

<b>SECURITE PUBLIQUE</b>	Association de prévention routière	Lasse	30 €	70 €	30 €	70 €	30 €	70 €
		Meigné-le-Vicomte	20 €		20 €		20 €	
		Parçay-les-Pins	20 €		20 €		20 €	
	Association des sapeurs pompiers de Broc Chalonnes-sous-le-Lude	Broc	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €
	Association des sapeurs pompiers de Noyant	Noyant	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €
	Amicale des sapeurs pompiers de Parçay-les-Pins	Parçay-les-Pins	120 €	120 €	120 €	120 €	120 €	120 €
<b>TOTAL</b>			640 €		640 €		640 €	

<b>AIDES JUDICIAIRES</b>	Conciliateur judiciaire	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €
<b>TOTAL</b>			600 €		600 €		600 €

<b>EMPLOI ET INSERTION</b>	ADEN	60 000 €	60 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
	Mission locale du Saumurois	7 381.08 €	7 381.08 €	7 125.88 €	7 125.88 €	7 125.88 €	7 125.88 €
	Association d'Insertion sociale et professionnelle – Point mobilité	1 000 €	1 000 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €
<b>TOTAL</b>			68 381.08 €		48 625.88 €		48 125.88 €

<b>HABITAT</b>	Info Accès Logement	Noyant-Villages	1 500 €	1 515 €	2 500 €	2 515 €	1 500 €	1 515 €
		Genneteil	15 €		15 €		15 €	
	ADMR du Canton de Noyant	Noyant-Villages	4 450 €	4 600 €	4 600 €	4 750 €	4 600 €	4 600 €
		Broc	150 €		150 €		0 €	
<b>TOTAL</b>			6 115 €		7 265 €		4 600 €	

<b>COOPERATION INTERNATIONALE</b>	Assikoi	Noyant	300 €	<b>300 €</b>	300 €	<b>300 €</b>	300 €	<b>300 €</b>
<b>TOTAL</b>				<b>300 €</b>		<b>300 €</b>		<b>300 €</b>

<b>AGRICULTURE</b>	SOS Solidarité paysans 49	Lasse	100 €	<b>100 €</b>	100 €	<b>100 €</b>	100 €	<b>100 €</b>
<b>TOTAL</b>				<b>100 €</b>		<b>100 €</b>		<b>100 €</b>

La subvention attribuée à la Mission Locale du Saumurois sera imputée à l'article 6554 et le reste des subventions sera imputé à l'article 6574.

Lors de l'étude des subventions une par une, les personnes intéressées se sont retirées lors du débat et du vote.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**- DECIDE d'accorder pour l'année 2017 les subventions aux associations et organismes dont l'activité représente un intérêt communal suivant le tableau présenté ci-dessus.**

### 13. FINANCES – VOTE DES SUBVENTIONS LIEES A LA SANTE

Monsieur le Maire présente un rapport au conseil municipal concernant les demandes de subventions liées à la santé pour l'année 2017 :

ACTIVITES	ASSOCIATIONS SOUTENUES	ATTRIBUTIONS 2016	DEMANDES 2017 <i>Propositions Commission de Finances</i>	ATTRIBUTIONS 2017
-----------	------------------------	-------------------	---	-------------------

<b>SANTE PUBLIQUE NOYANTAISE</b>	Association des donneurs de sang	Noyant-Villages	200 €	<b>230 €</b>	200 €	<b>250 €</b>	200 €	<b>250 €</b>
		Broc	30 €		50 €		50 €	
	Fédération des Malades et Handicapés – section Noyant-Méon	Auverse	0 €	<b>85 €</b>	50 €	<b>335 €</b>	50 €	<b>335 €</b>
		Breil	0 €		30 €		30 €	
		Broc	25 €		25 €		25 €	
		Chavaignes	0 €		20 €		20 €	
		Linières-Bouton	0 €		50 €		50 €	
		Meigné-le-Vicomte	30 €		30 €		30 €	
		Noyant	0 €		100 €		100 €	
		Parçay-les-Pins	30 €		30 €		30 €	
	Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés – section Noyant-Villages	Auverse	20 €	<b>320 €</b>	20 €	<b>440 €</b>	20 €	<b>440 €</b>
		Breil	30 €		30 €		30 €	
		Broc	40 €		40 €		40 €	
		Chavaignes	20 €		20 €		20 €	
		Dénezé-sous-le-Lude	0 €		20 €		20 €	
		Lasse	100 €		100 €		100 €	
		Meigné-le-Vicomte	30 €		30 €		30 €	
		Méon	50 €		50 €		50 €	
		Noyant	0 €		100 €		100 €	
		Parçay-les-Pins	30 €		30 €		30 €	
<b>TOTAL</b>			<b>635 €</b>		<b>1 025 €</b>		<b>1 025 €</b>	

<b>SANTE PUBLIQUE NATIONALE</b>	Ligue Française	Broc	25 €	<b>25 €</b>	25 €	<b>75 €</b>	25 €	<b>75 €</b>
---------------------------------	-----------------	------	------	-------------	------	-------------	------	-------------

	contre la Sclérose en Plaques	Linières-Bouton	0 €		50 €		50 €	
	Association française contre les myopathies – Téléthon 49	Broc	315 €	495 €	315 €	665 €	315 €	665 €
		Chalonnès-Sous-Le-Lude	30 €		30 €		30 €	
		Dénezé-Sous-Le-Lude	0 €		20 €		20 €	
		Lasse	100 €		100 €		100 €	
		Linières-Bouton	0 €		50 €		50 €	
		Meigné-Le-Vicomte	50 €		50 €		50 €	
		Noyant	0 €		100 €		100 €	
	Ligue Nationale contre le cancer 49	Auverse	50 €	220 €	50 €	440 €	50 €	440 €
		Breil	0 €		50 €		50 €	
		Broc	0 €		90 €		90 €	
		Chigné	30 €		30 €		30 €	
		Lasse	100 €		100 €		100 €	
		Meigné-Le-Vicomte	40 €		40 €		40 €	
		Noyant	0 €		80 €		80 €	
	Anjou - Mucoviscidose	Broc	25 €	125 €	25 €	205 €	25 €	205 €
		Chigné	0 €		30 €		30 €	
		Lasse	100 €		100 €		100 €	
		Linières-Bouton	0 €		50 €		50 €	
	Association France Alzheimer 49		50 €	200 €	1 000 €	1 200 €	50 €	250 €
Broc		50 €	50 €		50 €			
Lasse		100 €	100 €		100 €			
Linières-Bouton		0 €	50 €		50 €			
Association Handisport Angers	Broc	25 €	125 €	25 €	125 €	25 €	125 €	
	Lasse	100 €		100 €		100 €		
ADAPEI	Broc	25 €	75 €	25 €	75 €	25 €	75 €	
	Lasse	30 €		30 €		30 €		
	Meigné-Le-Vicomte	20 €		20 €		20 €		
Association Régionale des Mutilés de la voix des Pays de la Loire	Dénezé-Sous-Le-Lude	0 €	30 €	20 €	50 €	20 €	50 €	
	Lasse	30 €		30 €		30 €		
Association des Paralysés de France	Broc	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	
ASFÉ Actions Solidarité Fibr' Espoir	Auverse	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	
AIDES Angers - Sida	Linières-Bouton	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	
<b>TOTAL</b>				<b>1 425 €</b>		<b>2 965 €</b>		<b>2 015 €</b>

Les subventions seront imputées à l'article 6574.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder pour l'année 2017 les subventions aux associations et organismes dont l'activité représente un intérêt communal suivant le tableau présenté ci-dessus.

## 14. FINANCES – VOTE DES SUBVENTIONS LIEES A L'ENVIRONNEMENT

Monsieur le Maire présente un rapport au conseil municipal concernant les demandes de subventions liées à l'environnement pour l'année 2017 :

ACTIVITES	ASSOCIATIONS SOUTENUES	ATTRIBUTIONS 2016		DEMANDES 2017 <i>Propositions Commission de Finances</i>		ATTRIBUTIONS 2017		
LUTTE CONTRE LES NUISIBLES	FDGDON	Chigné	77 €	77 €	77 €	177 €	77 €	177 €
		Noyant	0 €		100 €		100 €	
	GDON du Haut-Loir	Broc	100 €	500 €	100 €	500 €	100 €	500 €
		Chalonnès-Sous-Le-Lude	100 €		100 €		100 €	
		Dénezé-Sous-Le-Lude	100 €		100 €		100 €	
		Genneteil	100 €		100 €		100 €	
		Meigné-Le-Vicomte	100 €		100 €		100 €	
	GDON de Méon	Auverse	180 €	450 €	90 €	360 €	90 €	360 €
		Breil	90 €		90 €		90 €	
		Linières-Bouton	90 €		90 €		90 €	
		Méon	90 €		90 €		90 €	
	GDONML	Parcay-Les-Pins	210 €	210 €	210 €	210 €	210 €	210 €
	<b>TOTAL</b>			<b>1 237 €</b>		<b>1 247 €</b>		<b>1 247 €</b>

ASSAINISSEMENT AGRICOLE	Association de groupement d'assainissement de Meigné-le-Vicomte	Meigné-Le-Vicomte	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
<b>TOTAL</b>				<b>2 000 €</b>		<b>2 000 €</b>		<b>2 000 €</b>

PECHE	Association de pêche « la Gaule Bédouine »	Chigné	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
	Association des Amis pêcheurs de Lasse	Lasse	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €
<b>TOTAL</b>				<b>650 €</b>		<b>650 €</b>		<b>650 €</b>

Les subventions seront imputées à l'article 6574.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder pour l'année 2017 les subventions aux associations et organismes dont l'activité représente un intérêt communal suivant le tableau présenté ci-dessus.

## 15. FINANCES – VOTE DES TAUX

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que pour obtenir les recettes fiscales nécessaires à l'équilibre du budget il y a lieu de fixer les taux d'imposition de l'année 2017.

Monsieur le Maire explique que la création de la commune nouvelle étant intervenue après le 1<sup>er</sup> octobre 2016, l'intégration fiscale de toutes les collectivités qui la composent n'est pas encore active. Elle le sera en 2018. Dès lors il y a lieu de voter l'ensemble des taux des communes déléguées et de l'ancienne communauté de communes du Canton de Noyant.

Monsieur le Maire propose, afin d'éviter une augmentation de la pression fiscale pour les administrés de fixer ces taux de la manière suivante :

<b>TAXE D'HABITATION</b>	<b>TAUX 2016</b>	<b>TAUX 2017</b>	<b>VARIATION 2016/2017</b>
AUVERSE	16,41%	16,41%	0%
BREIL	10,18%	10,18%	0%
BROC	5,50%	5,50%	0%
CHALONNES-SOUS-LE-LUDE	9,62%	9,62%	0%
CHAVAINES	11,44%	11,44%	0%
CHIGNE	15,91%	15,91%	0%
DENEZE-SOUS-LE-LUDE	12,53%	12,53%	0%
GENNETEIL	11,98%	11,98%	0%
LASSE	11,73%	11,73%	0%
LINIERES-BOUTON	9,30%	9,30%	0%
MEIGNE-LE-VICOMTE	13,51%	13,51%	0%
MEON	16,12%	16,12%	0%
NOYANT	16,71%	16,71%	0%
PARCAY-LES-PINS	16,30%	16,30%	0%
<b>CC CANTON DE NOYANT</b>	<b>8,48%</b>	<b>8,48%</b>	<b>0%</b>

<b>TAXE FONCIER BÂTI</b>	<b>TAUX 2016</b>	<b>TAUX 2017</b>	<b>VARIATION 2016/2017</b>
AUVERSE	15,98%	15,98%	0%
BREIL	7,71%	7,71%	0%
BROC	5,55%	5,55%	0%
CHALONNES-SOUS-LE-LUDE	7,67%	7,67%	0%
CHAVAINES	9,92%	9,92%	0%
CHIGNE	18,96%	18,96%	0%
DENEZE-SOUS-LE-LUDE	11,57%	11,57%	0%
GENNETEIL	10,56%	10,56%	0%
LASSE	9,70%	9,70%	0%
LINIERES-BOUTON	6,75%	6,75%	0%
MEIGNE-LE-VICOMTE	14,59%	14,59%	0%
MEON	14,17%	14,17%	0%
NOYANT	17,66%	17,66%	0%
PARCAY-LES-PINS	16,81%	16,81%	0%
<b>CC CANTON DE NOYANT</b>	<b>8,20%</b>	<b>8,20%</b>	<b>0%</b>

<b>TAXE FONCIER NON BÂTI</b>	<b>TAUX 2016</b>	<b>TAUX 2017</b>	<b>VARIATION 2016/2017</b>
AUVERSE	25,01%	25,01%	0%
BREIL	14,49%	14,49%	0%
BROC	8,98%	8,98%	0%
CHALONNES-SOUS-LE-LUDE	14,00%	14,00%	0%
CHAVAINES	20,45%	20,45%	0%

CHIGNE	31,07%	31,07%	0%
DENEZE-SOUS-LE-LUDE	21,21%	21,21%	0%
GENNETEIL	22,59%	22,59%	0%
LASSE	13,42%	13,42%	0%
LINIERES-BOUTON	17,47%	17,47%	0%
MEIGNE-LE-VICOMTE	20,40%	20,40%	0%
MEON	29,65%	29,65%	0%
NOYANT	32,22%	32,22%	0%
PARCAY-LES-PINS	26,83%	26,83%	0%
CC CANTON DE NOYANT	14,27%	14,27%	0%

COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	TAUX 2016	TAUX 2017	VARIATION 2016/2017
AUVERSE	13,71%	13,71%	0%
BREIL	12,31%	12,31%	0%
BROC	4,93%	4,93%	0%
CHALONNES-SOUS-LE-LUDE	12,31%	12,31%	0%
CHAVAINES	12,52%	12,52%	0%
CHIGNE	13,74%	13,74%	0%
DENEZE-SOUS-LE-LUDE	9,64%	9,64%	0%
GENNETEIL	12,83%	12,83%	0%
LASSE	12,31%	12,31%	0%
LINIERES-BOUTON	9,53%	9,53%	0%
MEIGNE-LE-VICOMTE	12,31%	12,31%	0%
MEON	14,29%	14,29%	0%
NOYANT	15,24%	15,24%	0%
PARCAY-LES-PINS	14,55%	14,55%	0%
CC CANTON DE NOYANT	7,11%	7,11%	0%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- APPROUVE les taux d'imposition proposés par le Maire et présentés ci-dessus.

**16. FINANCES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL**

VU l'avis de la commission des finances du 3 avril 2017,

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif principal 2017 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 3 avril 2017, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	12 401 621 €	12 398 061 €

<b>Section d'investissement</b>	8 136 109 €	8 136 109 €
<b>TOTAL</b>	20 537 730 €	20 534 170 €

Un élu regrette que la commune déléguée de Lasse n'ait pas fait de demandes de subventions pour les projets d'investissement de 2016. Le maire de Lasse lui répond qu'elle n'en avait pas besoin et qu'elle a préféré les laisser à d'autres communes, ce qui lui a quand même permis d'apporter environ 600 000€ d'excédent hors RAR à la commune nouvelle .

Monsieur Patrice de FOUCAUD précise que la somme de 377 000 € est à inscrire à l'article 73928 pour la participation au SICTOD.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **APPROUVE le budget primitif principal proposé ci-dessus.**

#### **17. FINANCES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DE LA MAISON DE SANTE**

**VU** l'avis de la commission des finances du 3 avril 2017,

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif annexe de la maison de santé 2017 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 3 avril 2017, comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	106 277 €	106 277 €
<b>Section d'investissement</b>	70 855 €	70 855 €
<b>TOTAL</b>	177 132 €	177 132 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **APPROUVE le budget primitif annexe de la maison de santé proposé ci-dessus.**

#### **18. FINANCES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DU LOTISSEMENT « LE PLESSIS »**

**VU** l'avis de la commission des finances du 3 avril 2017,

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif annexe du lotissement « Le Plessis » 2017 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 3 avril 2017, comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	275 296.83 €	275 296.83 €
<b>Section d'investissement</b>	265 294.34 €	265 294.34 €
<b>TOTAL</b>	540 591.17 €	540 591.17 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **APPROUVE budget primitif annexe du lotissement « Le Plessis » proposé ci-dessus.**

#### **19. FINANCES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DU LOTISSEMENT « L'OREE DU BOURG »**

**VU** l'avis de la commission des finances du 3 avril 2017,

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif annexe du lotissement « L'Orée du Bourg » 2017 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 3 avril 2017, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	202 184.45 €	202 184.45 €
Section d'investissement	243 656.89 €	243 656.89 €
<b>TOTAL</b>	<b>445 841.34 €</b>	<b>445 841.34 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE le budget primitif annexe du lotissement « L'Orée du Bourg » proposé ci-dessus.**

## **20. FINANCES – TRANSFERT DES EXCEDENTS DES BUDGETS TRANSFERES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BAUGEOIS-VALLEE**

Monsieur le Maire explique que suite à l'adhésion de la commune de NOYANT-VILLAGES à la communauté de commune de Baugeois-Vallée, qu'hormis le cas des SPIC (Service Public Industriel et Commercial), les résultats budgétaires de l'exercice précédant le transfert de compétence sont maintenus dans la comptabilité de la commune, car ils sont la résultante de l'activité exercée par celle-ci lorsqu'elle était compétente.

Or, les SPIC, c'est-à-dire les services « Eau potable », « Assainissement collectif », « Assainissement Non collectif », sont soumis au principe de l'équilibre financier, posé par les articles L.2224-1 et L.2224-2 du CGCT. L'application de ce principe nécessite l'individualisation des opérations relatives aux SPIC dans un budget spécifique et son financement par la seule redevance acquittée par les usagers.

C'est pourquoi, il est admis que les résultats budgétaires du budget distinct communal, qu'il s'agisse d'excédents ou de déficits, puissent être transférés en tout ou en partie. Ce transfert doit donner lieu à délibérations concordantes de l'EPCI et de la (des) commune(s) concernée(s).

Monsieur le Maire engage donc une réflexion sur le transfert intégral ou non des excédents budgétaires ci-après précisé :

Budgets	Collectivités	Excédent de fonctionnement	Excédent d'investissement
Assainissement	Commune Auverse	13 204.88 €	16 639.20 €
	Commune Genneteil	18 762.96 €	13 884.75 €
	Commune Noyant	114 138.64 €	56 074.97 €
	Commune Parçay-les-Pins	14 633.64 €	51 588.22 €

Budget	Collectivité	Excédent de fonctionnement	Excédent d'investissement
Adduction eau potable	Communauté de communes du canton de Noyant	161 037.19 €	1 328 229.00 €

Budget	Collectivité	Excédent de fonctionnement	Excédent d'investissement
SPANC	Communauté de communes du canton de Noyant	3 076.46 €	-

Pour les budgets économiques, le principe est en transfert en pleine propriété.

Budgets	Collectivité	Excédent de fonctionnement	Déficit d'investissement
Zone artisanale	Communauté de communes du Canton de Noyant	0.82 €	- 166 993.96 €
Atelier relais de la Longe	Commune Noyant	269.39 €	- 17 154.62 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de transférer la totalité des excédents à la CCBV au regard des projets inscrits pour 2017.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.**

- |  |
|--|
| - <b>DECIDE de transférer la totalité des excédents à la Communauté de Communes du Baugeois-Vallée</b> |
|--|

## **21. FINANCES – VERSEMENT FONDS DE CONCOURS AU SIEML POUR LES OPERATIONS DE REPARATION DU RESEAU DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

VU l'article L5212-26 du CGCT ;

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 26 avril 2016 décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

Le SIEML propose ses services pour réaliser l'opération de travaux de réparation de l'éclairage public Route de Tours à Noyant référencée EP228-16-212.

Les conditions financières sont les suivantes :

- Montant de la dépense suite au devis « lanterne n°302 absente » : 1198,46€ (Net de taxe)
- Taux du fonds de concours : 75%
- Montant du fond de concours à verser au SIEML : **898.85€** Net de taxe

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- |   |
|---|
| - <b>APPROUVE l'opération de travaux de réparation de l'éclairage public Route de Tours à Noyant.</b>   |
| - <b>ACCEPTE les conditions financières précitées.</b>  |
| - <b>DECIDE le versement d'un fonds de concours de 75% au profit du SIEML dans le respect des modalités fixées par le règlement financier arrêté par le SIEML le 26 avril 2016.</b> |
| - <b>AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.</b>  |

## **22. FINANCES – VOTE DE L'INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE DE NOYANT**

VU la circulaire du 8 janvier 1987 précisant que le montant maximum de l'indemnité allouée au gardien des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle,

VU la circulaire du 29 juillet 2011 qui rappelle ce principe,

VU la circulaire ministérielle du 30 mai 2016 concernant le taux des indemnités pour le gardiennage des églises communales qui maintient les montants fixés en 2015, à savoir :

- 474,22 € pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice de culte,

- 119,55 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées. Ces sommes constituent des plafonds, en dessous desquels il demeure possible aux conseils municipaux de revaloriser à leur gré les indemnités actuellement inférieures à ceux-ci.

Monsieur le Maire précise qu'en 2016, le Conseil Municipal de la commune déléguée de NOYANT avait décidé d'octroyer à Monsieur Louis PACILLY une indemnité de gardiennage des églises de 450 €.

Monsieur le Maire propose de reconduire cette indemnité pour l'année 2017.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- |   |
|---|
| - <b>DECIDE d'octroyer une indemnité de gardiennage de l'église de Noyant à Monsieur Louis PACILLY d'un montant de 450 Euros.</b> |
|---|

**23. FINANCES – PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE D'UN ENFANT RESIDANT SUR LA COMMUNE INSCRIT DANS UNE CLASSE SPECIALISEE**

**VU l'article 23 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;**  
**VU les articles L351-2 et L212-8 du Code de l'éducation ;**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lorsqu'un enfant a fait l'objet d'une décision d'affectation dans une classe spécialisée, cette décision s'impose à la commune de résidence de l'enfant.

De ce fait, les frais de scolarité de l'enfant doivent être pris en charge par la commune de résidence en raison de la décision d'affectation de la commission départementale qui s'impose à elle.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- |  |
|--|
| - <b>APPROUVE la participation aux frais de scolarité d'un enfant résidant sur la commune inscrit dans une classe spécialisée.</b> |
|--|

**24. MARCHE PUBLIC - AVENANT N°1 AU LOT N°1 ATTRIBUE A L'ENTREPRISE ULYSSE HERVE ET FILS CONCERNANT L'EXTENSION DU REfectoire SCOLAIRE A LASSE**

**VU l'article 2113-5 I du Code général des collectivités territoriales,**  
**VU l'article 6 de l'arrêté préfectoral de création de la commune nouvelle de Noyant-Villages du 7 décembre 2016 qui dispose que la commune nouvelle se substitue dans tous les actes pris par ses communes membres,**  
**Considérant la délibération du 24 novembre 2016 adoptée par la commune historique de Lasse relative à l'attribution du lot n°1 – terrassements et maçonnerie à l'entreprise Ulysse Hervé et fils concernant le marché de travaux d'extension du réfectoire scolaire.**

Monsieur le maire délégué de Lasse informe les membres de l'assemblée qu'à la suite de la constitution de la commune nouvelle de Noyant-Villages, la commune déléguée de Lasse a souhaité créer des vestiaires dans le bâtiment pour les 2 agents communaux qui seraient affecté à ce secteur ouest. Cet équipement comprenait une douche, des rangements et un vestiaire. De ce fait, cela a nécessité un agrandissement du local initialement classé en chaufferie.

Monsieur le maire délégué de Lasse présente les caractéristiques financières de l'avenant :

Lot	Entreprise	Montant HT base	Avenant	Nouveau montant	Variation
-----	------------	-----------------	---------	-----------------	-----------

Lot 1 – terrassements et maçonnerie	Ulysse Hervé et fils	60 790.50 €	7 330.50 €	68 121.00 €	12 %
TVA 20%		12 158.10 €	1 466.10 €	3 863.80 €	
Totaux TTC		72 948.60 €	8 796.60 €	81 745.20 €	

Monsieur le maire propose au conseil municipal l'avenant n°1 au lot n°1 terrassements et maçonnerie du marché de travaux d'extension du réfectoire, comme détaillé ci-dessus.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à une abstention et le reste pour :**

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au lot n°1 terrassements et maçonnerie du marché de travaux d'extension du réfectoire scolaire à Lasse ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

## **25. AVENANT N°2 AU LOT N°3 ATTRIBUE A L'ENTREPRISE HARDOUIN LAINE CONCERNANT LE MARCHE DE TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE DELAPORTE**

VU l'article 2113-5 I du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 6 de l'arrêté préfectoral de création de la commune nouvelle de Noyant-Villages du 7 décembre 2016 qui dispose que la commune nouvelle se substitue dans tous les actes pris par ses communes membres,

Considérant la délibération DE160911 du 19 septembre 2016 adoptée par la commune historique de Noyant relative à l'attribution du lot n°3 – charpente et couverture concernant le marché de travaux de rénovation de la salle Delaporte. Considérant la délibération DE170349 du 13 mars 2017 approuvant l'avenant n°1 au lot n°3 attribué à l'entreprise Hardouin Laine d'un montant de 16 358.91 € HT.

Monsieur le maire délégué de Noyant informe les membres de l'assemblée que suite à la reprise de la structure, des travaux non prévus initialement sont à effectuer.

Il convient de replacer la gouttière en façade sud de la salle Delaporte qui est percée à deux endroits ainsi que la couverture en ardoises du versant sud de la grande salle qui cause des infiltrations.

Monsieur le maire délégué de Noyant présente les caractéristiques financières de l'avenant n°2 :

Lot	Entreprise	Montant HT base	Avenant n°1 validé le 13 mars 2017	Avenant n°2	Nouveau montant	Variation
Lot 3 – Charpente couverture	Hardouin Laine	64 894.07 €	16 358.91 €	19 080.50 €	100 333.48 €	23%
TVA 20%		12 978.81 €	3 271.78 €	3 816.10 €	20 066.69 €	
Totaux TTC		77 872.88 €	19 630.69 €	22 896.60 €	120 400.17 €	

Monsieur le maire délégué de Noyant propose au conseil municipal l'avenant n°2 au lot n°3 charpente-couverture du marché de travaux de réhabilitation de la salle Delaporte de Noyant, comme détaillé ci-dessus.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'avenant n°2 au lot n°3 charpente-couverture du marché de travaux de réhabilitation de la salle Delaporte de Noyant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

## **26. RH – CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment les articles 3.2 et 3.3.

Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu de la création de la commune nouvelle de Noyant-Villages et de l'accroissement d'activité en relevant, il convient de renforcer les effectifs du service technique.

Le Maire propose à l'assemblée la création de 4 emplois d'adjoints techniques à temps complet pour assurer les fonctions d'agents techniques dans les services voirie et cadre de vie à compter du 1er mai 2017.

Ces emplois pourraient être pourvus par des fonctionnaires de catégorie C de la filière technique, aux grades d'adjoints techniques.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'expérience professionnelle dans ce même secteur.

Le traitement sera déterminé selon la reprise d'ancienneté calculée par le Centre de Gestion du Maine-et-Loire (étude des services accomplis dans la fonction publique et dans le secteur privé).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- **APPROUVE les créations de postes présentées ci-dessus ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces recrutements.**

## 27. RH – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale;

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que suite aux créations de postes votées précédemment, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs de la commune.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du tableau des effectifs suivant, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017 :

EMPLOIS PERMANENTS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	TEMPS DE TRAVAIL
<b>CADRE D'EMPLOI DES ATTACHES TERRITORIAUX</b>				
▫ Attaché territorial	A	2	2	Temps complet
<b>CADRE D'EMPLOI DES REDACTEURS TERRITORIAUX</b>				
▫ Rédacteur ppal 1 <sup>e</sup> classe	B	1	1	Temps complet
▫ Rédacteur	B	2	1	Temps complet
<b>CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX</b>				
▫ Adjoint administratif ppal 1 <sup>e</sup> classe	C	1	1	Temps complet
▫ Adjoint administratif ppal 2 <sup>e</sup> classe	C	7	7	Temps complet
▫ Adjoint administratif ppal 2 <sup>e</sup> classe	C	1	1	Temps non complet
▫ Adjoint administratif	C	6	5	Temps complet
▫ Adjoint administratif	C	2	1	Temps non complet
<b>CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX</b>				
▫ Adjoint d'animation ppal 2 <sup>e</sup> classe	C	1	1	Temps complet
▫ Adjoint d'animation	C	1	1	Temps complet

▫ Adjoint d'animation	C	2	2	Temps non complet
<b>CADRE D'EMPLOI DES AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX</b>				
▫ Agent de maîtrise ppal	C	2	2	Temps complet
▫ Agent de maîtrise	C	1	1	Temps complet
<b>CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</b>				
▫ Adjoint technique ppal 1 <sup>e</sup> classe	C	3	3	Temps complet
▫ Adjoint technique ppal 2 <sup>e</sup> classe	C	10	10	Temps complet
▫ Adjoint technique ppal 2 <sup>e</sup> classe	C	4	4	Temps non complet
▫ Adjoint technique	C	20	15	Temps complet
▫ Adjoint technique	C	14	14	Temps non complet
<b>CADRE D'EMPLOI DES ATSEM TERRITORIAUX</b>				
▫ ATSEM ppal 2 <sup>e</sup> classe	C	4	4	Temps complet
▫ ATSEM ppal 2 <sup>e</sup> classe	C	1	1	Temps non complet
<b>CADRE D'EMPLOI DES AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX</b>				
▫ Agent social	C	1	1	Temps complet
<b>CADRE D'EMPLOI DES ASSISTANTS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE</b>				
▫ Assistant ppal 1 <sup>e</sup> classe	B	1	1	Temps non complet

EMPLOIS CONTRACTUELS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	TEMPS DE TRAVAIL
<b>CADRE D'EMPLOI DES ATTACHES TERRITORIAUX</b>				
▫ Attaché territorial	A	1	1	Temps complet
<b>CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX</b>				
▫ Adjoint administratif ppal 2 <sup>e</sup> classe	C	2	2	Temps non complet
▫ Adjoint administratif	C	1	1	Temps complet
▫ Adjoint administratif - CAE	C	1	1	Temps complet
<b>CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX</b>				
▫ Adjoint d'animation ppal 1 <sup>e</sup> classe	C	1	1	Temps complet
<b>CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</b>				
▫ Adjoint technique	C	3	0	Temps complet
▫ Adjoint technique	C	6	3	Temps non complet
<b>CADRE D'EMPLOI DES ATSEM TERRITORIAUX</b>				
▫ ATSEM 1 <sup>e</sup> classe	C	1	0	Temps complet
▫ ATSEM 1 <sup>e</sup> classe	C	1	1	Temps non complet
<b>CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS DU PATRIMOINE TERRITORIAUX</b>				
▫ Adjoint du patrimoine	C	2	2	Temps non complet
<b>CADRE D'EMPLOI DES EDUCATEURS TERRITORIAUX DES APS</b>				
▫ Educateur des APS	B	1	1	Temps complet
<b>CADRE D'EMPLOI DES OPERATEURS TERRITORIAUX DES APS</b>				
▫ Opérateur des APS	C	1	0	Temps complet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- APPROUVE le tableau des effectifs sur proposition du Maire ;</li> <li>- INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;</li> <li>- MANDATE et AUTORISE le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente délibération.</li> </ul> |
|---|

## 28. ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE MAINE-ET-LOIRE

Monsieur Adrien DENIS, président des Maires ruraux de Maine-et-Loire, s'est retiré lors du débat et du vote.

La présidence de séance est confiée à M. Gabriel QUIGNON, 1<sup>er</sup> adjoint.

Monsieur Gabriel QUIGNON propose au conseil municipal que notre commune adhère à l'Association des Maires ruraux de Maine et Loire.

Monsieur Gabriel QUIGNON explique que l'Association des maires ruraux de Maine-et-Loire a été créée afin de promouvoir et défendre la commune et ses élus comme base de la démocratie et premier contact avec les citoyens.

Cette association a plusieurs objectifs :

- Créer un réseau national des maires qui partagent les mêmes préoccupations et engagements pour la commune et la ruralité ;
- Aider les maires ruraux dans l'exercice de leur mandat ;
- Promouvoir, défendre et développer la ruralité ;
- Corriger les déséquilibres urbain/rural ;
- Permettre l'accès à des services.

Monsieur Gabriel QUIGNON précise que le tarif d'adhésion annuel pour une commune de plus de 2000 habitants est le suivant : 125 € (adhésion départementale) + 75€ (adhésion nationale) = 200 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :**

- **APPROUVE l'adhésion de la commune de NOYANT-VILLAGES à l'Association des Maires ruraux de Maine et Loire ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à la signature de tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette adhésion.**

## **29. ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE MAINE-ET-LOIRE**

**Vu** la délibération DE170358 prise le 13 mars 2017 par l'assemblée délibérante de Noyant-Villages concernant l'adhésion à l'association des Maires de Maine-et-Loire,

Considérant que le tarif présenté dans la délibération susvisée comprenait uniquement l'adhésion nationale.

Considérant que l'adhésion annuelle à l'association des maires de Maine-et-Loire comprend une contribution par habitant au niveau nationale et départementale.

Ainsi, la cotisation annuelle est la suivante : 6 055 habitants \* 0.355 €/habitant = 2 149.53 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :**

- **APPROUVE l'adhésion de la commune de NOYANT-VILLAGES à l'Association des Maires de Maine et Loire avec une cotisation annuelle de 2149.53 € ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à la signature de tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette adhésion.**

## **30. FINANCES – PRISE EN CHARGE DES FACTURES EDF DE L'EGLISE DE LASSE DURANT LA DUREE DU MARCHE DE TRAVAUX**

**Vu** la délibération prise par la commune déléguée de LASSE le 6 juillet 2016 portant sur la prise en charge de deux factures EDF de l'Eglise du fait des travaux qui engendrent des coûts supplémentaires.

Considérant que l'église de la commune de LASSE est en travaux depuis deux ans sans interruption et que la sacristie est mise à disposition du personnel des entreprises intervenant sur le chantier en qualité de vestiaire.

Par conséquent, cette pièce est chauffée, ce qui engendre des factures d'électricité plus importante à la charge de la paroisse qui est titulaire du contrat EDF.

Ainsi, il a été convenu par le conseil municipal de LASSE que la commune de LASSE prenne en charge cette consommation liée aux travaux.

Dés lors que la commune de Lasse fait maintenant partie de la commune nouvelle de Noyant Villages, il est demandé au conseil municipal de statuer sur la prise en charge des factures EDF liées à la consommation d'électricité suite aux travaux en cours sur l'Eglise de LASSE.

Un état sera fait chaque mois des factures et de la consommation d'électricité qui sera visé par le Maire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :**

- **APPROUVE la prise en charge des consommations d'électricité à l'Eglise de LASSE durant la durée du marché de travaux du fait de la mise à disposition au personnel de chantier d'une pièce chauffée ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à la signature de tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette adhésion.**

**31. FONCIER – ACHAT DU LOCAL APPARTENANT A LA SCI LA GUITOISIERE REPRESENTEE PAR M. ET MME BOURREAU**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que dans le cadre de la réflexion sur la création d'une maison des associations et d'un local pour les jeunes, l'opportunité s'est présentée d'acquérir un bien immobilier situé 3 Route de Meigné - Noyant – 49 490 Noyant-Villages sur les parcelles cadastrées AD 437 de 675 m<sup>2</sup> et AD 510 de 63 m<sup>2</sup>.

Parcelles	Références cadastrales	Surfaces	Propriétaire	Lieu-dit
N°1	AD 437	675 m <sup>2</sup>	SCI la Guitoisière représentée par M. et Mme BOURREAU	3 Route de Meigné – Noyant - 49490 NOYANT-VILLAGES
N°2	AD 510	63 m <sup>2</sup>		
TOTAL		738 m <sup>2</sup>		

La présente vente est consentie et acceptée moyennant le prix de : 60 000,00 € net vendeurs (soixante mille euros). La commune aura à sa charge les frais de notaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **APPROUVE l'achat par la Commune de NOYANT-VILLAGES du bien immobilier ci-dessus désigné ;**
- **APPROUVE le prix d'acquisition de la susmentionnée à hauteur de 60 000,00 € (soixante mille euros) ;**
- **APPROUVE le paiement des frais notariés afférents à l'opération ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires pour finaliser cette acquisition.**

## **32. PROJET VELO-RAIL**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de statuer sur le projet du vélo-rail.

Cette opération consiste à utiliser la ligne de chemin de fer non exploitée par Réseaux Ferrés de France(RFF) et à y faire circuler une plateforme installée sur un vélo pour 2 à 4 personnes.

M. DEVERS, initiateur et exploitant du projet, doit s'entretenir avec RFF pour conclure une convention tripartite de mise à disposition du domaine public entre RFF, la commune et M. DEVERS afin d'exploiter les rails.

M. DEVERS aura la charge de l'entretien de la voie.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec une voix contre et 99 voix pour,**

- **DONNE un avis favorable sur le projet du vélo-rail;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à ce dossier.**

Fin de la séance à 23h24.